

## **Protocole d'accueil école Maternelle Jean Macé**

**Possibilité d'accueil effective de l'école maternelle les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 30 enfants maximum**

Groupe PS : 10 enfants (pas de TPS)

Groupe MS : 10 enfants

Groupe GS: 10 enfants

Les groupes seront stables sans possibilité d'alternance (le moins de brassage possible). Il est conseillé aux parents de scolariser leur enfant à la journée et à la semaine afin que les enseignantes puissent assurer la continuité pédagogique au mieux.

Si les parents choisissent de ne pas scolariser leur enfant tous les jours, ils s'engagent à continuer l'école à la maison les jours d'absences. Cette place ne pourra être attribuée à un autre enfant dans l'immédiat.

**Présence des enseignantes les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur site école.**

-Mme Decros prendra en charge le groupe de PS tous les jours.

-Mme Vermunt: prendra en charge le groupe de MS tous les jours. Elle prendra un temps de décharge de direction pendant la sieste des enfants de MS.

-Mme Genibel : prendra en charge le groupe de GS tous les jours.

-Mme Le Moël (personnel à risque): sera en télétravail les jeudis, vendredis et 1 mercredi sur 2 (télétravail à définir)

Les mercredis matins sont dédiés au télétravail : les enseignantes présentes sur l'école 4 jours par semaine, télé-travailleront les mercredis matin afin d'assurer la continuité pédagogique pour les élèves qui restent à la maison :

-Mme Decros : assurera la continuité pédagogique des TPS-PS dans les domaines principaux

-Mme Genibel : assurera la continuité pédagogique des GS dans les domaines principaux

-Mme Vermunt : assurera la continuité pédagogique des MS dans les domaines principaux

-Mme Le Moël : assurera la continuité pédagogique pour toutes les classes dans les domaines complémentaires et complétera les activités proposées par les autres maîtresses

L'équipe enseignante a demandé à ce titre le passage de la semaine de 4,5 jours en présentiel à la semaine de 4 jours en présentiel et 0,5 jour en distanciel. (demande faite en « conseil de déconfinement », auprès de l'IEN (Inspecteur de l'éducation Nationale) , de la mairie et des représentants de parents d'élèves élus.)

**Entrées et sorties échelonnées :**

**Le Matin :** Les entrées du matin se feront devant le portail côté rue Domergue (secours populaire) :

-8h35 : groupe 1 : PS

-8h45 : groupe 2 : GS

-8h55 : groupe 3 : MS

⇒ les enfants et le parent accompagnateur se placent sur les marques au sol afin de garantir la distanciation physique de 1m

## A 11h45: Les sorties pour la pause méridienne :

### 1) Repas à la maison :

-les sorties se feront par le portail d'entrée rue Domergue . Chaque enseignante accompagne le ou les élèves à 11h45 sans mélange de groupes.

### 2) Dans l'école : groupe par groupe (1 m entre chaque élève)

- 11h30 : départ groupe PS pour la cantine
- 11h45 : départ groupe GS pour la cantine
- 11h55 : départ groupe MS pour la cantine

## Les sorties du soir :

- à partir de 15h 50 départ des élèves par groupes classes pour la garderie ( 15h50 ; PS 15h55 ; MS 16h00 GS)
- 15h50 : sorties des élèves de MS
- 15h55 : sortie des élèves de PS
- 16h00 : sortie des élèves de GS

Les sorties se feront par le portail Rue Domergue. Chaque enseignante accompagne son groupe d'élèves.

- Chaque famille devra respecter les horaires d'entrée et de sortie de leur(s) enfant(s).
- Pour les fratries, il sera certainement nécessaire de patienter car il sera impossible de les regrouper en respectant les recommandations sanitaires.

## Avant le départ pour l'école : prise de température par les parents

Chaque jour, les parents devront prendre la température de leur(s) enfant(s). Si celle-ci est inférieure à 37,8° et que votre enfant ne présente pas de symptômes (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre), il pourra être accueilli à l'école selon les modalités et répartitions qui vous ont été données.

## Matériel

Pas de matériel venant de la maison.

Du matériel individuel sera distribué et identifié avec le prénom de l'enfant (dans une boîte).

Le doudou et la tétine sont autorisés pour la sieste. Si vous pouvez fournir un doudou et une tétine qui resteraient à l'école ce serait le mieux. Si non, le doudou sera manipulé seulement par l'enfant pour le transférer sur son lit.

Un sac de change complet pour les PS, une boîte de mouchoirs et une petite bouteille d'eau individuelle devront être fournis par la famille et rester à l'école.

Les vêtements portés par l'enfant devront être faciles à retirer et enfiler seul. Il faudra s'assurer que l'enfant puisse mettre et retirer ses chaussures seul. (le moins de contacts possibles entre les adultes et les enfants).

Les enfants de maternelle ne devront pas porter de masques (ils sont proscrits pour les plus jeunes).

## En classe

Les enfants seront placés à une place attribuée distante d'au moins 1 m des camarades, ils ne pourront pas circuler librement dans la classe.

Pas de jeux collectifs. Pas de matériel commun.

Chaque enfant doit posséder son propre matériel qui lui sera attribué à son arrivée à l'école. Les outils de manipulations ne pourront être prêtés aux enfants qu'après avoir été désinfectés avant et après chaque utilisation.

Pour les activités sportives, aucune activité avec matériel ne peut être envisagée. Seuls des parcours ou activités (sans contact entre enfants et sans contact avec des objets) pourront être réalisés.

Un emploi du temps strict devra être respecté avec un temps de 10 minutes minimum entre chaque groupe pour aérer la salle de motricité.

Il sera impossible de prêter des livres de la bibliothèque.

*Il n'y aura pas d'activité de groupe et les distanciations physiques devront être respectées là encore.*

### Récréations

La cour sera divisée en 2 afin de permettre aux 3 classes un roulement qui sera défini dans un emploi du temps strict. Les enfants devront conserver les distanciations physiques (1m) et ne pourront utiliser d'objets communs tels que les ballons, jeux de cour : structures, vélos...

### Lavages des mains

Les enfants devront se laver les mains à l'entrée en classe, avant et après les temps de récréation, avant et après les repas, après s'être mouché, après avoir éternué, avant et après être allé aux toilettes. (un planning de passage aux sanitaires sera réalisé)

### Les passages aux toilettes

Ils se feront sur des temps définis selon un emploi du temps strict.

Les enfants qui demanderont à aller aux toilettes en dehors de ces temps seront accompagnés d'un adulte afin de faire respecter les gestes barrières.

### Rentrée progressive :

*La rentrée se fera pour la majorité des élèves le mardi 12 mai. Cela permettra d'expliquer à chaque groupe les gestes barrières et d'être accueillis dans les meilleures conditions possibles :*

-lundi 11 mai : la ville propose un service d'accueil de 7h30 à 18h30 aux familles utilisant le dispositif de l'école Jean ZAY sur la durée du confinement, et ne disposant pas d'un mode de garde (justificatif à fournir).

-mardi 12 mai : les enfants identifiés par l'équipe enseignante.

### Critères de priorité d'accueil des élèves pour favoriser des groupes stables :

L'accueil sera quotidien et les groupes seront stables afin d'éviter le brassage des élèves.

#### 1) Les enfants des personnels prioritaires :

- **tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés** : hôpitaux, cliniques, soins de suite et de réadaptation (SSR), hospitalisation à domicile (HAD), centres de santé...
- **tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées** : maisons de retraite, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), unités de soins longue durée (USLD), foyers autonomie, instituts médico-éducatifs (IME), maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisé (FAM), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)...
- **les professionnels de santé et médico-sociaux de ville** : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- **les personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance** relevant des conseils départementaux ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique.
- **les personnels participant aux forces de sécurité intérieure** : gendarmes, personnels de la police nationale, sapeurs-pompiers professionnels
- **les personnels chargés de la gestion de l'épidémie** dans les agences régionales de santé (ARS) et les préfetures, et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.
- les personnels enseignants et AESH, les personnels de la collectivité travaillant à l'école (ATSEM par exemple).

2) Les enfants dont les parents n'ont pas d'autre moyen de garde.

3) Les enfants dont les parents se sont portés volontaires : les choix seront réalisés en fonction du nombre de places disponibles dans le niveau de classe de l'élève, les fratries maternelles et élémentaires, l'accès à internet au domicile, les difficultés d'apprentissage de l'enfant, les enfants en situation de handicap.

4) S'il reste de la place, les autres enfants dont les parents se sont portés volontaires.

### Accueil périscolaire et cantine

**Garderie :** 12 enfants maximum dans la salle de garderie 7h30 et jusqu'à 18h30.

Organisation : l'accueil se fera dans la salle de garderie qui sera organisée en plusieurs zones pour éviter le brassage des groupes et/ou dans une autre salle, en fonction de l'effectif (salle de motricité).

**Entrée et sortie de la garderie :** les parents sonnent à la porte habituelle (entrée rue Domergue). Ils doivent reculer d'1 m au moins et attendre que l'agent municipal vienne leur ouvrir. Seul l'enfant entre dans l'école. Le parent repart par le portail Rue Domergue. L'agent désinfectera la sonnette après chaque parent.

Pour la garderie du soir, il faudra fournir le goûter au moins pour la première semaine.

Dans la mesure du possible, afin de faciliter l'organisation de ces temps, vous êtes encouragés à ne pas utiliser les services de garderie si vous en avez la possibilité.

### **Restauration scolaire :**

Organisation : Le service de restauration scolaire n'est pas proposé lors de la première semaine de classe. Les parents doivent fournir un pique-nique froid, et un goûter si leur enfant reste en garderie. Il est possible qu'un service de restauration se remette en place dans les semaines suivantes, nous vous tiendrons informés des modalités si tel était le cas. Si la météo le permet, le pique-nique sera pris à l'extérieur, dans le cadre contraire les enfants mangeront dans les classes et /ou la salle de motricité.

Il est possible que la remise en route de la cantine arrive dès la deuxième semaine.

**Pour les mercredis :** la ville propose un service d'accueil de 7h30 à 18h30 aux familles qui sont identifiées dans les professions prioritaires, et ne disposant pas d'un mode de garde (justificatif à fournir). En fonction du nombre d'enfants, un seul accueil pourra être décidé sur l'ensemble du groupe scolaire, toujours dans le respect du protocole sanitaire.

### Plan de circulation

-A l'intérieur : sens de circulation réalisé avec des flèches, de la rubalise et des bancs. Le nombre de personnes par pièce sera identifié avec des affichages

-à l'extérieur du bâtiment : les parents déposent leur enfant au portail rue Domergue (côté secours populaire)

**Les parents qui souhaitent scolariser leur enfant s'engagent à respecter les horaires d'accueil et de sortie de l'enfant, et ce jusqu'au 1 er juin. Les parents s'engagent à bien préparer leur(s) enfant(s) aux conditions très particulières de cette rentrée, nous vous demandons de lui rappeler et de lui montrer avec précision l'ensemble des gestes barrières qu'il devra respecter dès son retour à l'école.**

Le protocole a été validé le 11 mai 2020 par les différents acteurs du « conseil de déconfinement » : parents d'élèves élus, équipe pédagogique, DASEN et équipe municipale.